

BARRAGES CONCÉDÉS ÉNERGIE

Données : Avril 2021

Barrages hydroélectriques concédés * (75)

⚡ de classe A ** (18)

⚡ de classe B ** (26)

⚡ de classe C ** (31)

— Cours d'eau principaux

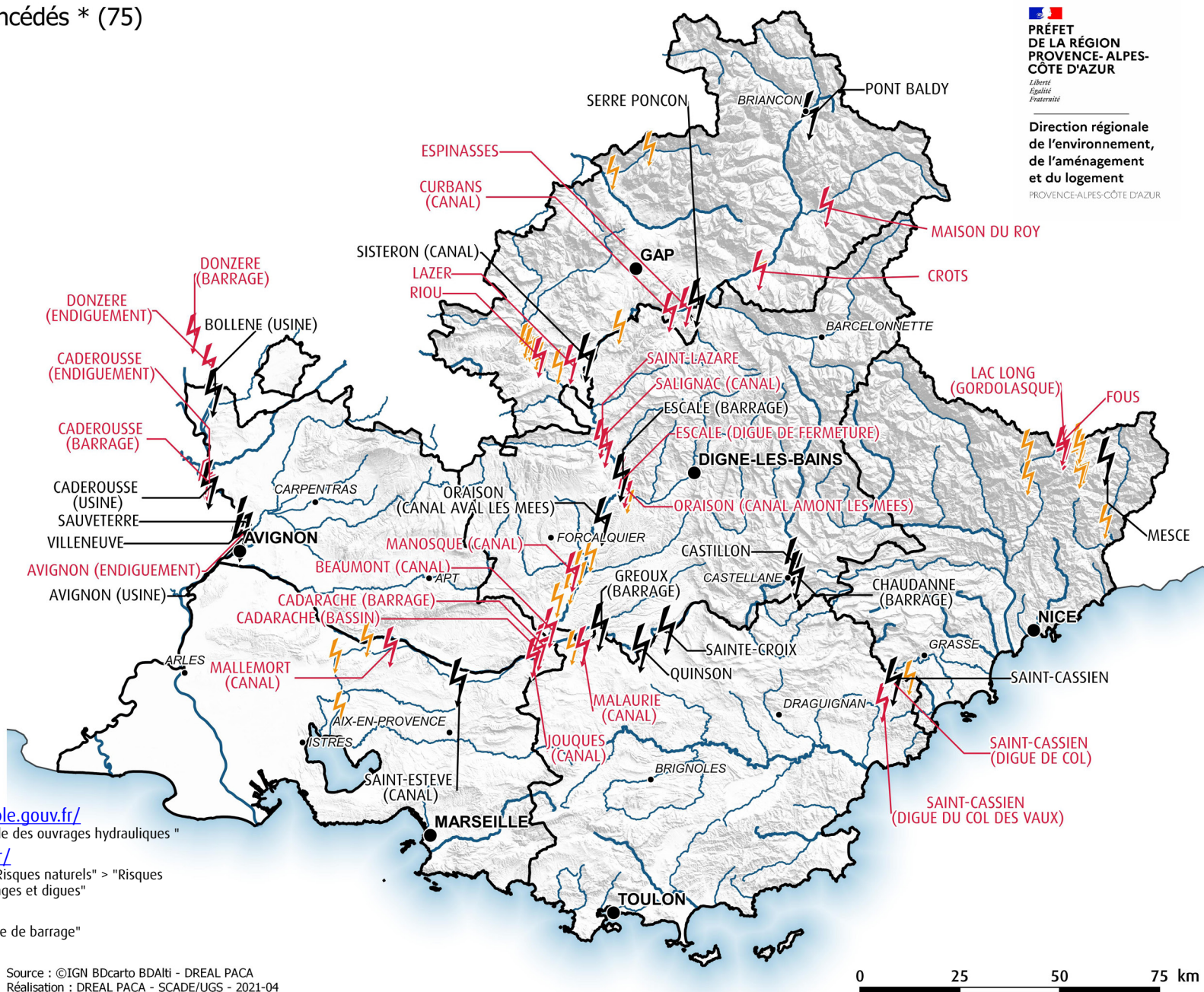
* les barrages hydroélectriques concédés sont régis par le code de l'énergie.

** Les classes sont définies selon la hauteur des barrages, le volume de leur retenue et la proximité d'habitations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>
Rubrique "Prévention des risques" > "Contrôle des ouvrages hydrauliques"
- <http://www.ecologique-solaire.gouv.fr/>
Rubrique "Politiques publiques/de A à Z" > "Risques naturels" > "Risques inondations" > "Ouvrages hydrauliques, barrages et digues"
- <http://www.gouvernement.fr/risques>
Rubrique "Risques technologiques" > "Rupture de barrage"
- <http://www.georisques.gouv.fr/articles>
Rubrique "Articles" > "Rupture de barrage"

Source : ©IGN BDcarto BDAIti - DREAL PACA
Réalisation : DREAL PACA - SCADE/UGS - 2021-04



PRÉFET
DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'environnement,
de l'aménagement
et du logement
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR